



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

N°2019-2

Le tableau de bord

Emploi et chômage
des personnes handicapées

France entière

Bilan
jan-juin 2019



Sommaire et synthèse

- **Données de cadrage : la population handicapée** - page 3
- **Données de cadrage : l'OETH** - page 4
- **La demande d'emploi** - page 5
- **Cap emploi : les insertions** - page 8
- **Cap emploi : les maintiens** - page 9
- **La création d'activité** - page 10
- **Les contrats aidés** - page 10
- **Les contrats en alternance** - page 11
- **Le secteur adapté : CDD tremplin** - page 12
- **L'emploi accompagné** - page 12

SYNTHÈSE

Si le nombre de sorties pour reprise d'emploi déclarées à Pôle emploi a progressé de 4,5% en un an, les recrutements accompagnés par Cap emploi, plus de 34 000 au 1er semestre 2019, sont restés stables avec une hausse des contrats de courte durée mais une baisse des contrats durables, notamment des CDI.

Les résultats en termes de créations d'activité sont orientés à la hausse, l'Agefiph ayant aidé financièrement près de 2 100 créateurs au 1er semestre 2019, soit une progression de 12% en un an.

Par ailleurs, après une diminution en 2018, le nombre de maintiens dans l'emploi repart à la hausse (+9% en un an), les Cap emploi ayant contribué au maintien dans l'emploi de plus de 9 800 personnes handicapées au 1er semestre 2019.

Ces résultats interviennent dans un contexte d'amélioration de la situation économique : l'emploi salarié a crû de 270 000 postes en un an (+1,1%), progression concernant l'ensemble des secteurs à l'exception de l'intérim. Le taux de chômage poursuit quant à lui sa baisse pour atteindre 8,5% de la population active au second trimestre 2019, soit son plus bas niveau depuis début 2009.

La situation des personnes handicapées s'est (légèrement) améliorée sur la période récente avec une hausse du taux d'emploi et une baisse du taux de chômage même si le chômage de longue durée continue de progresser avec une ancienneté moyenne d'inscription supérieure à 840 jours.



LES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)

2,8 millions de BOE en 2018
ont une reconnaissance administrative du handicap

+ 400 000 BOE en 5 ans
(mais niveau stable par rapport à 2017)

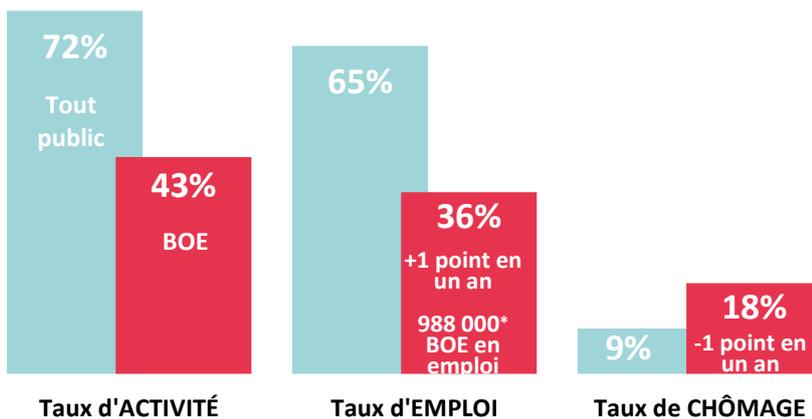
Ils représentent **7%** de la population totale des 15-64 ans

L'enquête emploi

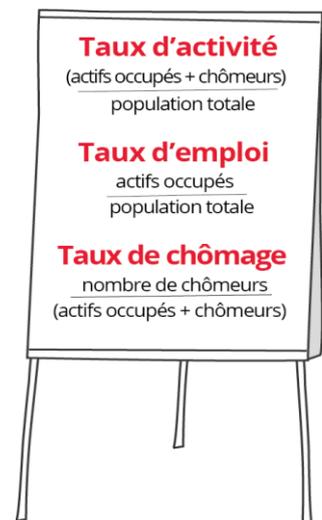
L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier les personnes handicapées vivant en institutions spécialisées). Dans le cadre de l'enquête emploi, un module de 4 questions sur la santé au travail a été intégré (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

LES TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE DES BOE ET DU TOUT PUBLIC



* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés) et le secteur (privé / public).



LES BOE EN EMPLOI EN 2018

50% sont des femmes (48% pour le tout public), **+3 points en un an**

44% ont 50 ans et plus (30% pour le tout public)

34% travaillent à temps partiel (18% pour le tout public)

7% sont cadres (18% pour le tout public)

LES CHIFFRES CLÉS

459 100 salariés handicapés
(+25% en 5 ans)
dont 31% dans les 12 100
établissements sous accord agréé.

102 100 établissements
privés assujettis (+2% en un an)

**Taux d'emploi direct
de travailleurs handicapés**

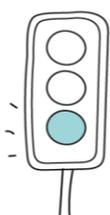
3,5% : en ETP (3,0% en 2011)

3,8% : en unités bénéficiaires, légal, (3,3% en 2011)

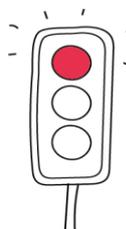
4,7% : en personnes physiques, (4,0% en 2011)



LES ÉTABLISSEMENTS SANS ACTION POSITIVE ET AYANT RECOURS À L'EMPLOI DIRECT



80%
ont recours
à l'emploi
direct



8%
sont sans
action positive
(contribution
uniquement)

Taux d'emploi direct

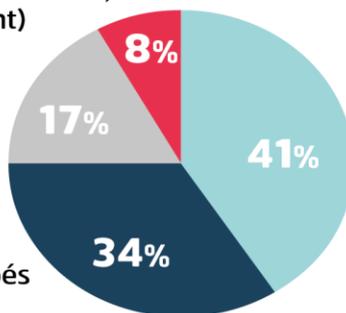
salariés handicapés
effectif global
d'assujettissement
de l'ensemble des
établissements
(y compris ceux sous accords)

LES MODALITÉS DE RÉPONSE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ASSUJETTIS À L'OETH

sans emploi de travailleurs
handicapés (ni direct, ni indirect,
contribution uniquement)

emploi direct et indirect
de travailleurs handicapés

emploi direct
de travailleurs handicapés
uniquement



emploi direct et/ou indirect
de travailleurs handicapés
+ contribution

ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI (cat. A,B,C)



Point de vigilance

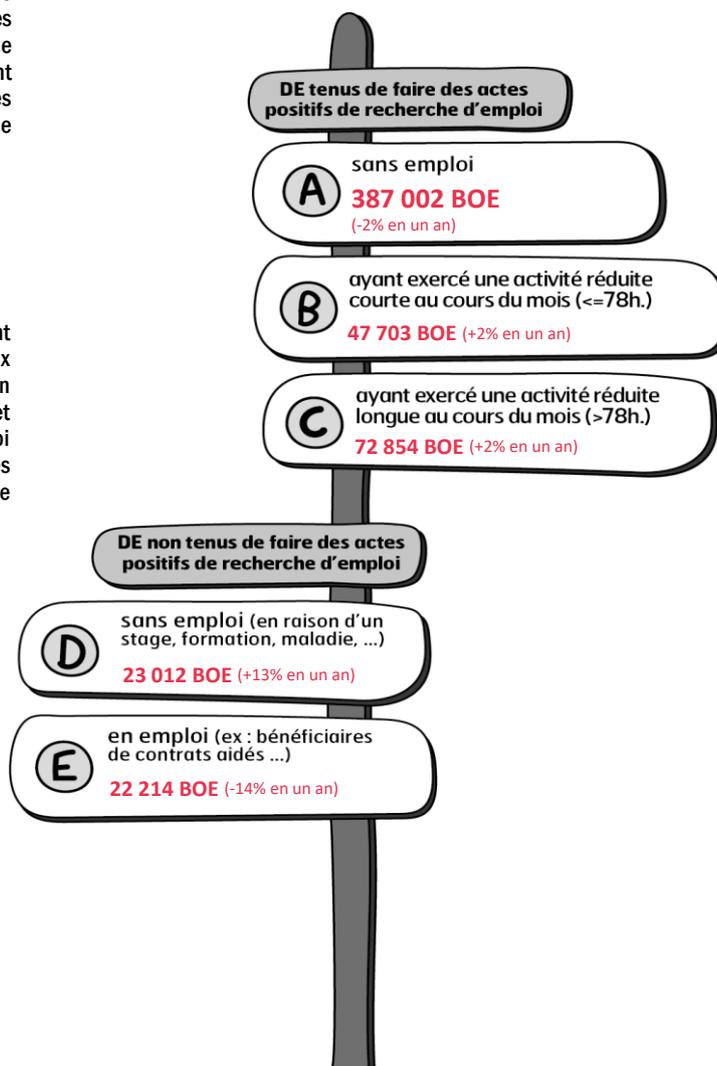
Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Les catégories de demandeurs d'emploi

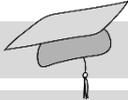
Les demandeurs d'emploi (DE) inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction de catégories.

DE : demandeurs d'emploi
BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi
TP : tout public.

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE DEMANDEURS D'EMPLOI



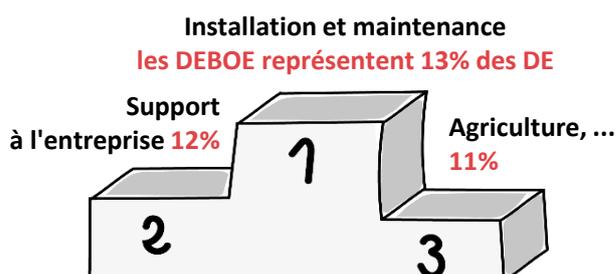
CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI (DE)

BOE		Tout public (TP)
49%	 FEMMES	52%
50%	50 ANS ET + 	26%
35%	 BAC ET +	52%
20%	NIVEAU < CAP	14%
37%	FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION (MANOEUVRE, OS, EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ)	29%
59%	DE DEPUIS AU MOINS UN AN	49%
24%	DE DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	17%
846 jours	ANCIENNETÉ MOYENNE D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE 	662 jours

LES DOMAINES PROFESSIONNELS LES PLUS RECHERCHÉS PAR LES DEBOE

	SERVICES À LA PERSONNE ET À LA COLLECTIVITÉ 24% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (21% TP)
	SUPPORT À L'ENTREPRISE 16% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (12% TP)
	COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION 11% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13% TP)

LES DOMAINES PROFESSIONNELS PARMIS LESQUELS LES DEBOE SONT SUR-REPRÉSENTÉS

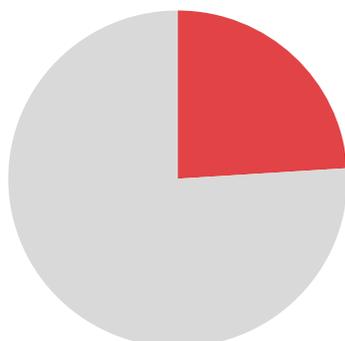


NB : Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8,9% de l'ensemble des DE

Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

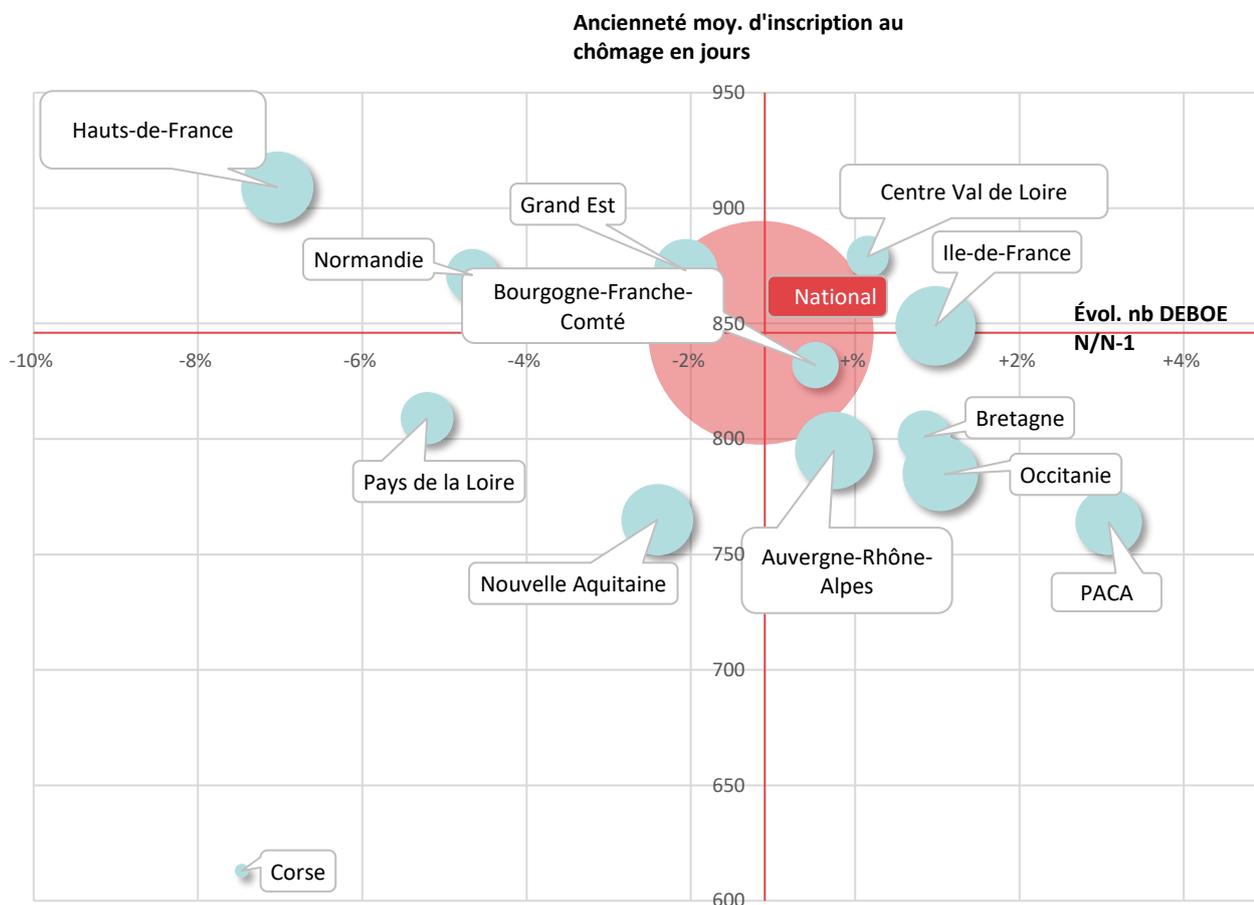


24%
des DEBOE sont bénéficiaires de l'AAH
(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)
= 119 554 DEBOE

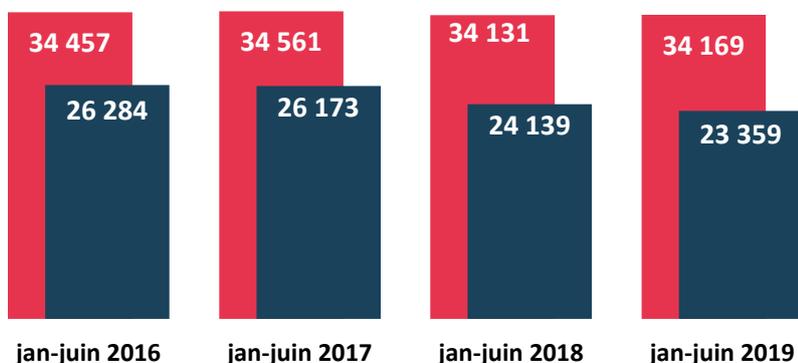
LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN RÉGION (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat.A,B,C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage

Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.



ÉVOLUTION DES PLACEMENTS CAP EMPLOI



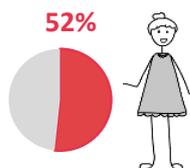
Évolutions 2019/2018



PROFIL DES PERSONNES EMBAUCHÉES

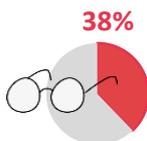
Femmes

52%



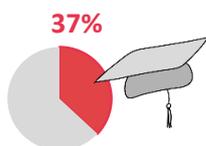
50 ans et +

38%



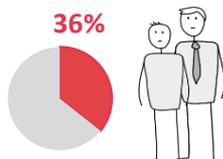
Bac et +

37%



Accompagnement depuis 2 ans et +

36%



Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine dans son article 101 la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi. Présentes au niveau départemental, ces structures travaillent en lien avec les CDAPH, Pôle emploi et l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi des personnes handicapées. Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin juin 2019.

Les placements conventionnels :

On entend par placements conventionnels, les contrats de 3 mois et plus dont les contrats en alternance et les créations d'activité.

Attention : les placements conventionnels ne sont pas un sous-ensemble du total des contrats signés par Cap emploi car ils intègrent la création d'activité.

CARACTÉRISTIQUES DES PLACEMENTS CONVENTIONNELS

26%

- 3 points en un an

CDI

20%

- 10 points en un an

CONTRATS AIDÉS*

21%

+ 1 point en un an

EMPLOYEURS PUBLICS

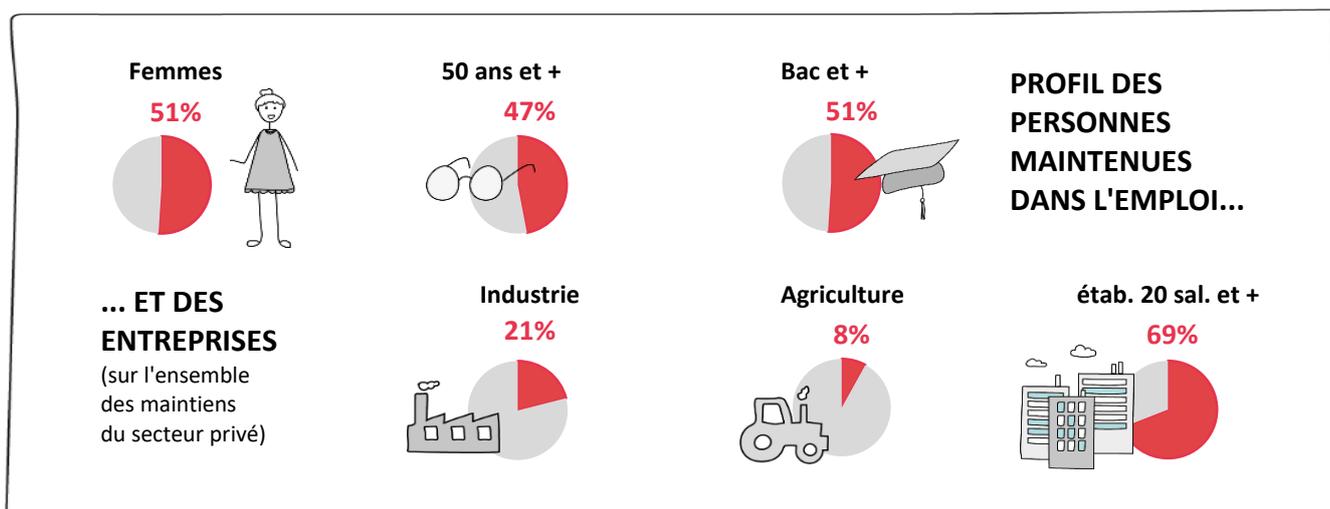
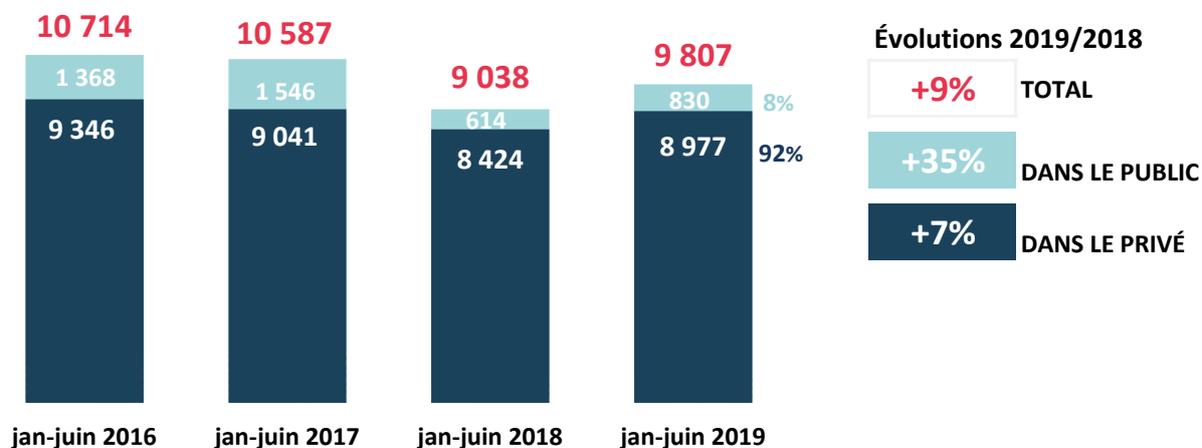
842

+ 17% en un an

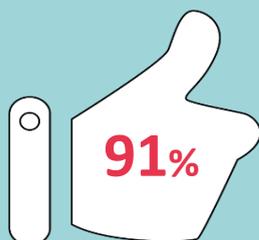
CRÉATIONS D'ACTIVITÉ

* Part des contrats aidés (CUI et alternance) au sein des placements conventionnels

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAINTIENS DANS L'EMPLOI

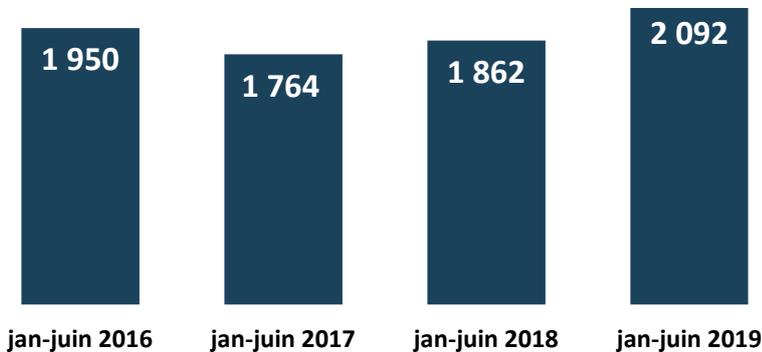


TAUX DE MAINTIEN GLOBAL DANS L'EMPLOI



Définition : Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès, ...).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ AIDÉES PAR L'AGEFIPH



Évolution 2019/2018

+12%

CARACTÉRISTIQUES DES CRÉATEURS D'ACTIVITÉ AIDÉS FINANCIÈREMENT PAR L'AGEFIPH

38%

FEMMES

+2 points en un an

44 ans

ÂGE MOYEN

32%

50 ANS ET +

56%

BAC ET +

+2 points en un an

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité.

Qui peut en bénéficier ? Toute personne handicapée.

Quel montant ?

L'aide est forfaitaire et son montant est de 5 000 €.

Les contrats aidés

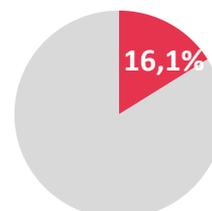
jan-juin 2019 - Dares

LES CONTRATS AIDÉS

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

PART DES BOE DANS LES CUI-CAE



16,1%

= 7 990 CUI-CAE BOE (-25% en un an)

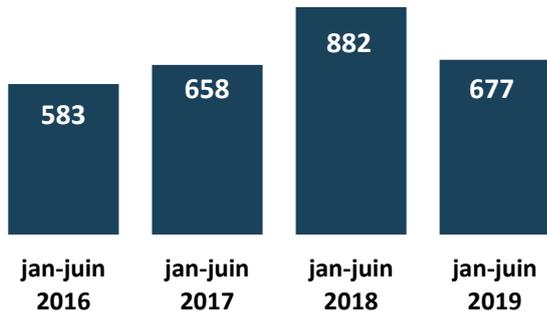
(en 2018, la part était de 17,7%)

APPRENTISSAGE TOUT PUBLIC

55 411 contrats au 1er semestre 2019
(+10% en un an)

Source Chambres consulaires, traitement Dares, France entière
(nouveaux contrats enregistrés dans le secteur privé)

ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE (aidés financièrement par l'Agefiph)



Évolution 2019/2018 **-23%**

Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.

Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat d'apprentissage est d'une durée minimum de 6 mois.

Quel montant ?

Le montant maximum de l'aide est de 3 000 €. Il est proratisé en fonction de la durée du contrat.

DONNÉES QUALITATIVES

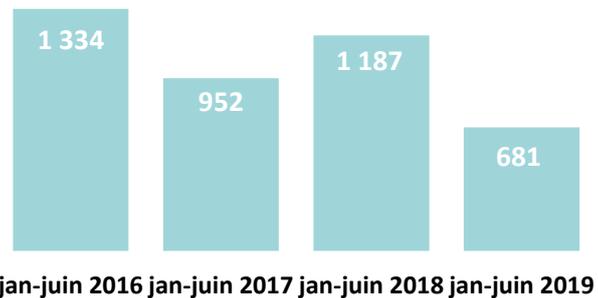
FEMMES	28%	+2 points en un an
ÂGE MOYEN	21 ans	
- DE 18 ANS	37%	
BAC ET +	15%	
HANDICAP MENTAL	29%	
HANDICAP COGNITIF	28%	
20 SALARIÉS ET +	24%	
- DE 10 SALARIÉS	64%	-4 points en un an
TERTIAIRE	57%	+4 points en un an

PROFESSIONNALISATION TOUT PUBLIC

51 615 contrats de janvier à mai 2019
(+2% en un an)

Source OPCA-OPCO, traitement Dares, France entière
(nouveaux contrats enregistrés dans le secteur privé)

ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (aidés financièrement par l'Agefiph)



Évolution 2019/2018 **-43%**

Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation.

Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat de professionnalisation est d'une durée minimum de 6 mois.

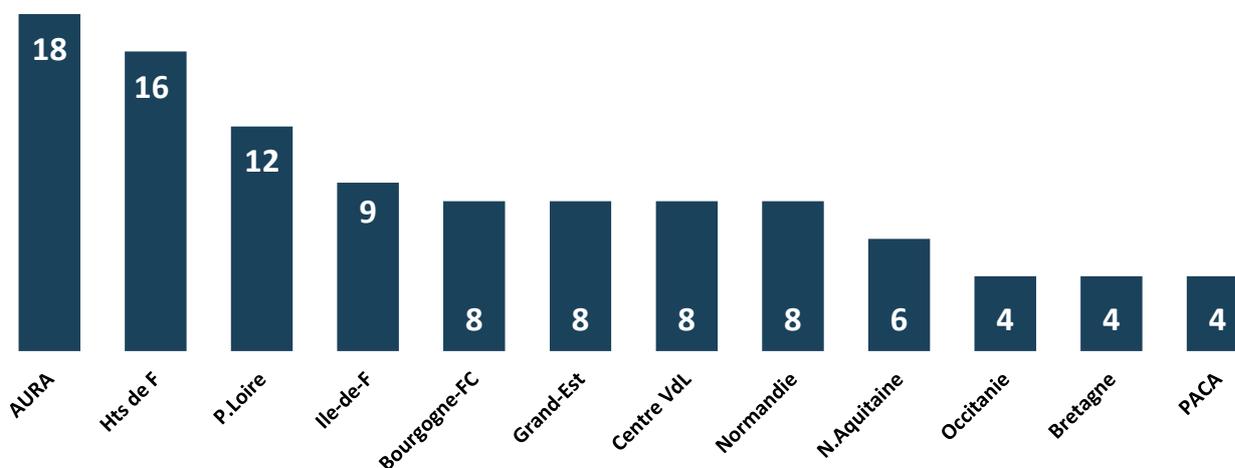
Quel montant ?

Le montant maximum de l'aide est de 4 000 €. Il est proratisé en fonction de la durée du contrat.

DONNÉES QUALITATIVES

53%	FEMMES	+3 points en un an
39 ans	ÂGE MOYEN	
36%	45 ANS ET +	
49%	BAC ET +	
52%	HANDICAP MOTEUR	
25%	MALADIES INVALIDANTES	
57%	20 SALARIÉS ET +	
85%	TERTIAIRE	

Nb d'EA habilitées à l'expérimentation CDD tremplin (situation au 21/06/2019)



L'EXPÉRIMENTATION CDD TREMPLIN

L'expérimentation d'un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées (EA) est inscrite dans la loi du 05/09/2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

A fin juin 2019, 105 entreprises adaptées sont habilitées à mettre en oeuvre l'expérimentation dans les territoires.

L'ambition pour 2019 est de proposer près de 3 000 contrats "tremplin" à des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de son projet professionnel.

L'emploi accompagné

juin 2019 - ANSA

L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en oeuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

A fin juin 2019, plus de 1 800 personnes handicapées sont accompagnées dans le cadre du dispositif.



 **www.agefiph.fr**

Réalisation : Agefiph / Direction innovation évaluation et stratégie